

## Les Idées fructueuses

### UNE PROPOSITION DE GESTION COORDONNÉE ET RATIONALISÉE DES RESSOURCES PATRIMONIALES À L'UNIVERSITÉ LAVAL

Bonjour et merci aux organisateurs des « Idées fructueuses » de m'avoir invité à partager avec vous des réflexions qui me sont venues à l'esprit à la suite de plus de 15 ans de travail dans la collection de livres rares de la Bibliothèque. Pour celles et ceux d'entre vous qui ne le savent pas déjà, il s'agit de mon chant du cygne, puisque Sonia Léger a pris la responsabilité de la collection depuis le début du mois. C'est avec des sentiments un peu partagés que je quitte la gestion de la collection. Je dis un peu partagés puisque, même si mon travail s'en trouve allégé, le sentiment de perte domine largement. Car, voyez-vous, c'est un plaisir de travailler avec les livres rares. Tant de fois j'en ai sorti à des fins d'exposition lors de visites ou de conférences – comme aujourd'hui – qu'ils me sont devenus familiers comme des amis. Ils sont les plus beaux, les plus fins, les plus respectables et, sans aucun doute, les plus vénérables des six millions de documents à la Bibliothèque de l'Université Laval. Ils sont encore peu nombreux – trop peu nombreux – 30 000 environ, ce qui en fait une collection qu'on peut connaître presque intimement. Bien des fois, j'ai tenu entre les mains un livre d'artiste, me disant que cet objet est le fruit direct de la passion d'un individu qui s'est consacré pendant des heures et des heures à cette création, éprouvant alors une sensation que ne laisse pas un livre publié à des milliers d'exemplaires. Bien des fois, j'ai tenu entre les mains un livre, tel ce « herbaire » (aujourd'hui « herbier ») qui a traversé des siècles de guerres, de famines, de pestes et de catastrophes naturelles pour dire aux chercheurs qui l'interrogent : voici ce qu'on savait – ou ce qu'on pensait savoir - quand j'ai été publié, en 1579. Et les racines (puisque on parle de plantes) de ce que vous savez aujourd'hui – ou penser savoir – se trouvent entre mes couvertures vénérables. En plus de fournir un sens à nos connaissances en nous exposant les racines de nos disciplines et de notre savoir, ces livres anciens, pour peu qu'on se laisse prendre par eux, exercent sur nous un véritable attrait émotif qu'on peut exploiter, par exemple dans des expositions.

Les livres rares ne sont pas les seules ressources patrimoniales à posséder ces qualités; ils les partagent avec les archives et les objets muséologiques. Cette constatation m'amène à vouloir aujourd'hui traiter la collection de livres rares dans un contexte plus large que celui de la Bibliothèque ou même de la bibliothéconomie, un contexte plus proche de l'univers des chercheurs que nous devons servir. Je propose donc de considérer les livres rares comme faisant partie de l'ensemble des ressources patrimoniales de l'Université Laval et dans le cadre de ce qu'on peut appeler les lieux de mémoire.

C'est, je crois, une idée fructueuse.

#### Un peu de contexte

D'abord, un peu de contexte, car, comme disent les archivistes : le contexte est tout.

L'Université Laval possède des *ressources patrimoniales* impressionnantes qu'elle a générées elle-même par son fonctionnement comme institution d'enseignement et de recherche au service de la société, ou qu'elle a acquises dans le but de supporter ces fonctions. Ces ressources prennent trois formes - documents uniques, publications et objets - et leur gestion a généré la création de trois *lieux de mémoire* de l'Université spécialisés dans leur gestion: la Division des archives, la Collection de livres rares de la Bibliothèque et les Collections de l'Université. Qu'on doive considérer ces trois ensembles comme faisant partie d'un tout me semble naturel du fait qu'ils ont été créés à peu près en même temps, dans les années 1960 et 1970, et cela n'est pas une coïncidence. Issus d'un contexte commun, ils devraient être perçus dans un contexte commun.

Ces ensembles constituent des lieux de mémoire de l'Université. Ils ont été créés dans le contexte d'une vague de modernisme qui a déferlé sur le Québec le siècle dernier, comme sur le monde occidental progressivement depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle au moins. Le modernisme tourne le dos au passé, veut faire table rase afin de mieux créer. C'est le modernisme qui a généré des lieux de mémoire. Avant le modernisme, le passé faisait partie du présent : le présent était un milieu de mémoire. Les choses et les gens transportaient et respiraient le passé dans le présent. Du moment où l'on écarte le passé afin de se tourner plus facilement vers l'avenir, on a conscience d'une rupture avec le passé de sorte que le sentiment de la continuité devient résiduel à des lieux qui deviennent patrimoniaux. On case la mémoire, qu'on a quand même peur de perdre. L'historien français, Pierre Nora, qui a fait plus que quiconque pour populariser la notion de lieux de mémoire a écrit : « Il y a des lieux de mémoire parce qu'il n'y a plus de milieux de mémoire. » Un lieu de mémoire, selon l'historien Henry Rousso, est un lieu physique ou idéal « où s'incarne la quintessence » de l'organisme qui se remémore.

Au Québec, le modernisme s'installe surtout à partir de la fin de la Première Guerre mondiale et trouve son apogée dans la Révolution tranquille des années 1960. L'Université Laval y participe. Fondée en 1852 dans une société traditionnelle, par le Séminaire de Québec, l'Université est construite dans l'enceinte du Séminaire, à l'ombre de la cathédrale Notre-Dame, à l'intérieur des murs du Vieux-Québec. Elle baigne dans un milieu de mémoire. Dans les années 1920, elle commence à sortir de cet environnement traditionnel, poussée par les disciplines scientifiques et technologiques, et elle s'installe en banlieue sur le boulevard de l'Entente. Cette installation en banlieue fait partie d'un mouvement caractéristique du modernisme nord-américain, et s'achève sur le site de l'actuelle Cité universitaire. Là, de 1945 à 1970, l'ensemble des facultés, écoles et services de l'Université s'installe dans des pavillons qui affichent une architecture de plus en plus caractéristique du modernisme.

Caractéristique aussi du modernisme est la création de trois lieux de mémoire à l'Université en pleine Révolution tranquille, symbole même du modernisme québécois : la collection de livres rares, la Division des archives et les Collections de l'Université.

Des objets que contiennent aujourd'hui les Collections étaient déjà dans la vieille Université Laval, mais contenus dans huit musées d'enseignement consacrés à différents

domaines du savoir.<sup>1</sup> Seulement deux de ces musées déménagent avec l'Université – une rupture significative avec le passé —, mais, une fois l'Université installée à Sainte-Foy, dans les années 1960 et 1970, d'importantes nouvelles collections sont accueillies ou créées dans des domaines de recherches privilégiées, comme l'archéologie.

Il existe un petit bureau d'archives dans l'ancienne Université Laval, mais un véritable service d'archives dédié à la gestion de l'ensemble des archives universitaires institutionnelles et non institutionnelles est créé seulement à partir de 1964. Initialement, ce service d'archives gère seulement des archives historiques à des fins d'enseignement et de recherche et est rattaché à la Bibliothèque. À partir de 1968, cependant, l'Université, institution toujours plus grande et plus complexe, ayant peur de perdre la mémoire institutionnelle, met en place un système de gestion des documents institutionnels, surtout administratifs, qui transforme le service d'archives en lieu de mémoire institutionnelle. Le changement d'orientation vers la gestion des documents universitaires amène un changement de rattachement et, en 1984, la Division des archives est rattachée au Bureau du secrétaire général. Aujourd'hui, la Division gère les archives institutionnelles depuis leur création jusqu'à leur élimination ou leur conservation permanente ainsi que des archives non institutionnelles associées à la vie universitaire ou utiles pour la recherche dans des domaines privilégiés.

Enfin, troisième lieu de mémoire, la collection de livres rares, est créée aussi en 1964, au moment de la division de la bibliothèque commune du Séminaire de Québec et de l'Université puisque la nouvelle Université avait besoin de sa propre bibliothèque dans la Cité universitaire. Il n'y avait pas de collection de livres rares avant 1964, la Bibliothèque étant un milieu de mémoire du Séminaire-Université. Sous l'influence du modernisme, la bibliothèque universitaire n'avait pas beaucoup d'intérêt pour les livres rares et n'en a pris que le tiers lors de la séparation. Le Séminaire, au contraire, plus sensible à l'importance de l'histoire, tenait aux livres anciens, et sa collection est reconnue aujourd'hui comme un bien culturel de l'UNESCO. C'est donc l'esprit du modernisme de l'Université, combiné avec la nécessité de diviser la bibliothèque commune de l'Université et du Séminaire, qui explique pourquoi aujourd'hui la plus ancienne université de langue française en Amérique du Nord possède une des plus petites collections de livres rares. Depuis quelques années, cependant, des acquisitions importantes ont été effectuées, notamment une très importante collection de livres rares datant du 16<sup>e</sup> siècle au 20<sup>e</sup> siècle en provenance du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Ces acquisitions ont été faites en conformité avec des critères d'acquisition adoptés il y a quelques années.

L'Université Laval possède donc ses *ressources patrimoniales* dans ces trois lieux de mémoire. En cela, elle n'est pas unique, car la société comporte les mêmes genres de lieux de mémoires et a créé des professions distinctes pour la gestion de ces trois types de ressources patrimoniales. En effet, archivistes, bibliothécaires et muséologues ont été formés spécifiquement pour assurer la meilleure gestion possible de ces ressources, qui

---

<sup>1</sup> Sur les Collections, voir Gisèle Deschênes-Wagner, « Les collections de l'enseignement et de recherche », *Dialogue avec l'histoire : les collections de la Bibliothèque de l'Université Laval*, sous la direction de Silvie Delorme, [Québec] : Bibliothèque de l'Université Laval/Presses de l'Université Laval, 2008, p. 111-119.

requièrent un traitement spécialisé afin d'assurer leur pertinence à la recherche et leur pérennité. L'engagement de l'Université Laval dans la création, la formation et le maintien de ces lieux de mémoire et de ces spécialistes a contribué indéniablement à faire de l'institution un leader dans la gestion professionnelle des ressources patrimoniales. Il n'est pas question de reculer en proposant l'élimination ni des lieux de mémoire distincts ni des professionnels selon le type de ressource. Je ne propose pas, non plus, un changement de rattachements administratifs. Les rattachements actuels sont appropriés.

Cependant, la création de lieux de mémoire par types de ressources et la spécialisation professionnelle qui en découle, renforcés par des rattachements administratifs distincts, peuvent mener à considérer chaque type de ressource patrimoniale de façon isolée des autres. On peut oublier que les livres rares, les fonds d'archives, ou les objets ont été générés ou acquis par l'Université comme telle et non pas par les lieux de mémoire créés pour leur gestion. Les lieux de mémoire ne sont que des créations et des médiateurs de l'Université, et c'est dans une vision globale de gestion des ressources patrimoniales que ces lieux doivent gérer ces ressources. Puisqu'il n'est pas question d'éliminer lieux de mémoire ou spécialistes et ainsi de perdre un précieux apport spécialisé, les lieux de mémoires et leurs spécialistes se doivent de collaborer afin d'assurer que l'accomplissement de leur mission à l'intérieur de l'Université se fait dans une vision globale de la gestion des ressources patrimoniales universitaires et dans le but d'en assurer une utilisation plus efficace pour l'enseignement et la recherche. Cette vision globale, universitaire, des ressources patrimoniales amène à les percevoir et à les gérer comme complémentaires et à favoriser une gestion qui accentue cette complémentarité dans le but d'augmenter la valeur pour l'enseignement et la recherche de chacun des types de ressources.

### **La gestion coordonnée des fonctions**

La gestion des archives, des livres rares et des objets comporte des fonctions communes, notamment l'accroissement, le traitement, la conservation et la communication. Il est possible de mieux coordonner les efforts d'accomplissement de ces fonctions de manière à rendre le travail plus efficace et les ressources plus utiles pour l'Université.

### **L'accroissement**

*L'accroissement* des ressources se fait selon des critères et des méthodes qui varient selon le lieu de mémoire. Les modes d'accroissement conditionnent la nature et le contenu des ressources patrimoniales qui en découlent et, partant, leur *valeur de témoignage* et leur *valeur de recherche*.

La valeur de témoignage des ressources patrimoniales provient de leur capacité de rendre compte de la vie universitaire dans toute sa diversité. L'Université Laval est la première responsable de la constitution des ressources patrimoniales de témoignage. Dans la mesure où ce sujet fait l'objet de recherches, c'est vers l'Université Laval que les chercheurs devraient se tourner. Dans le cas des archives, les *archives institutionnelles*, créées par les unités de l'Université, témoignent surtout de la vie administrative, dont l'administration de l'enseignement et de la recherche. Leur accroissement se fait surtout

par versement en vertu du « Calendrier de conservation ». Ces archives sont complétées par des *archives non-institutionnelles*, en provenance de sources qui ne sont pas des unités de l'Université – syndicats, associations d'étudiants, professeurs, anciens administrateurs, etc. – qui témoignent plus souvent de la vie universitaire non administrative, y compris l'enseignement et la recherche comme tels. Ces documents sont acquis en conformité avec les directives de la « Politique de gestion des archives ».

Des publications peuvent également constituer des ressources patrimoniales qui témoignent de la vie universitaire dans toutes ses dimensions : administration, enseignement, recherche, service à la société, vie sur le campus, etc. On n'a qu'à penser aux publications officielles, aux publications promotionnelles, aux divers guides, tous publiés par l'Université ou une unité de l'Université. Ils sont l'équivalent publié des archives institutionnelles. Ces publications constituent un cas intéressant d'accroissement et peut-être de collaboration entre la Division des archives et la Bibliothèque. Actuellement ce genre de publication est reçu et conservé de manière permanente à la Division des archives en vertu du calendrier de conservation dans le cadre du fonds d'archives de l'unité productrice de la publication. On peut justifier la continuation de cette pratique puisque ces publications sont des documents qui témoignent d'une activité de l'unité productrice.

Alternativement, on pourrait – et c'est l'option que j'adopterais personnellement – transférer de la Division des archives à la Bibliothèque, mais à des fins de conservation permanente, toutes les publications de l'Université qui se trouvent dans les fonds d'archives et les remplacer par des renvois. La Division des archives gagnerait en récupérant de l'espace de conservation, dont elle a bien besoin, et la Bibliothèque gagnerait en se constituant le lieu de mémoire privilégié pour les publications de l'Université. Mais, même si l'option alternative n'est pas adoptée, de nombreuses publications de l'Université, surtout dans le passé, avant l'introduction du calendrier de conservation, ont échappé à la Division des archives. Parfois, ces publications se retrouvent sur le marché ou sont offertes sous forme de dons. Elles ne sont plus dans le contexte documentaire de leur création. Elles devraient être acquises alors par la Bibliothèque en vertu du 1<sup>er</sup> critère de développement des « Critères de sélection des livres rares de la Bibliothèque de l'Université Laval » - c'est-à-dire « tout livre ou toute publication périodique portant uniquement ou de façon substantielle sur l'histoire, sur l'enseignement, sur la recherche ou sur le fonctionnement de l'Université Laval, de l'une ou l'autre de ses unités ou des organismes rattachés à l'Université, et ce, sans égard à la date ». Si l'on adoptait cette option, la Division des archives continuerait à recevoir les publications de l'Université en vertu du calendrier de conservation – ce qui assure quand même leur conservation permanente – mais les transférerait automatiquement à la Bibliothèque.

Une autre option serait que la Bibliothèque se constitue une collection complète des publications universitaires, nonobstant l'existence des publications dans les fonds d'archives institutionnelles. Aucun équivalent du « Calendrier de conservation » pour les archives n'existe à la Bibliothèque pour assurer l'acquisition et la conservation des publications de l'Université. L'équivalent serait un genre de dépôt légal. Il est vrai que

cela créerait une redondance de ressources, un exemplaire de la même publication universitaire pourrait se trouver à la Division des archives en vertu du calendrier de conservation et un autre à la Bibliothèque en vertu du dépôt légal. La publication des documents en format numérique ne change rien à cette donne, puisque le document doit quand même être conservé en permanence quelque part. Mais, dans ce cas, la redondance serait, à mon avis, saine et justifiée, car il s'agit de publications de l'Université et leur accroissement se fait dans deux perspectives différentes : témoignage et information. En constituant sa propre collection des publications universitaires, la Bibliothèque assurerait leur description dans son catalogue, ce qui n'est pas le cas actuellement des publications dans les fonds d'archives. Les publications de l'Université devraient constituer une collection distincte – comme les manuels scolaires – à l'intérieur ou à l'extérieur de la Section des thèses et livres rares.

Des objets aussi peuvent témoigner de la vie universitaire sous ses multiples facettes. Pensons aux toges ou aux masses des unités, par exemple, à des outils employés anciennement dans les laboratoires scientifiques ou aux anciens "musées" qui font partie maintenant des Collections. La Division des archives, qui n'acquiert pas normalement des objets, a déjà, à plusieurs reprises, transféré aux Collections des toges, des masses et d'autres objets générés par la vie universitaire qui lui sont parvenus d'une manière ou d'une autre, mais elle en possède encore qui pourraient être transférés. Aucun mécanisme automatique de la conservation des objets institutionnels équivalent au calendrier de conservation pour les archives n'existe actuellement pour les objets. Cependant, en vertu du « Projet de gestion et de politique des Collections de l'Université Laval », l'Université « assure la conservation, l'accessibilité et le développement de son patrimoine constitué par des objets et des spécimens réunis [...] par les membres de la communauté universitaire dans le cadre de leurs activités ».

En ce qui concerne les ressources patrimoniales acquises pour leur valeur de recherche dans le but de supporter l'enseignement et la recherche ou de fournir un service à la communauté, il est extrêmement important d'obtenir une masse critique de ressources, car plus la matière est dense et plus les études peuvent être poussées. Une coordination des politiques et des critères d'acquisition de ces ressources des trois lieux de mémoires faciliterait l'atteinte de masses critiques dans des domaines désignés. Déjà, les critères de sélection de livres rares incluent « tout livre qui complète un fonds d'archives ou une collection muséologique dont l'Université Laval est la propriétaire ». Évidemment, chaque secteur maintiendra ses propres axes de développement, mais il serait souhaitable que, lors de l'évaluation de l'offre d'un fonds d'archives ou d'objets, on tienne compte aussi des domaines de force dans la collection de livres rares dans le but de les compléter et de les renforcer. Parmi ces domaines se trouve la littérature, et, heureusement, la littérature est aussi un domaine prioritaire d'acquisition de la Division des archives. Aux Collections, la deuxième priorité d'acquisition va aux objets « pouvant combler des besoins de l'enseignement et de recherche »; dans ce cas, il s'agit d'interpréter « besoins de l'enseignement et de recherche » non en termes des seuls critères muséologiques, mais dans le sens plus large de ressources patrimoniales universitaires. Dans tous les cas, si sont acquises des ressources non conformes à celles pour lesquelles un lieu de mémoire est normalement constitué, on devrait les transférer au lieu compétent pour les traiter et les conserver. Un exemple d'une telle collaboration est tout récent : il s'agit de deux

cahiers manuscrits de notes de cours de médecine à l'Université Laval en 1863, achetés et traités par la Bibliothèque, mais transférés à la Division des archives à des fins de conservation, ce qui les permet d'être traités et décrits aussi comme documents d'archives. Cette collaboration permet de faire connaître ce document à la communauté des chercheurs via Ariane et via le Réseau de diffusion des archives du Québec. Ainsi, si une acquisition pouvait comprendre plusieurs types de ressources, il ne faut pas refuser de toutes les accepter sous prétexte qu'on ne conserve qu'un type. Enfin, pourquoi ne pas envisager des achats coûteux d'ensembles mixtes (archives, livres ou objets) sous forme d'un appel commun de financement auprès de la Fondation de l'Université.

Une plus grande collaboration entre les lieux de mémoire dans les opérations d'acquisition de ressources patrimoniales aiderait à rendre ses collections plus complémentaires et, ensemble, à atteindre une masse critique de ressources dans certains domaines.

#### Le traitement et la conservation

Ces deux fonctions communes des trois lieux de mémoire requièrent une gestion spécialisée selon le type de ressource, conséquence de normes distinctes. Ces fonctions pourraient être mieux gérées grâce à une collaboration plus étroite entre les gestionnaires. Ces fonctions comprennent essentiellement trois phases : le tri; la classification, le classement et la description ainsi que la conservation physique, toutes régies par des normes distinctes selon le type de document. Le tri, par exemple, comporte l'élimination totale ou partielle de ressources non conformes au type à traiter – par exemple, des objets, ou des livres dans les fonds d'archives. C'est ici, que la collaboration entre les trois lieux de mémoire est actuellement la plus efficace, puisqu'il arrive assez souvent que des livres ou des objets soient transférés des archives à la Bibliothèque ou aux Collections. Une telle collaboration assure que le traitement des ressources est effectué selon les normes professionnelles en vigueur, et que les meilleures conditions de conservation sont appliquées à ces ressources. C'est important pour la gestion des ressources bien sûr, mais aussi pour la réputation de l'Université dans les milieux patrimoniaux et de recherche.

#### La diffusion et la communication

Bibliothécaires, archivistes, muséologues : nous sommes tous, en tant que professionnels, des médiateurs de l'information patrimoniale. Nous sommes des médiateurs à l'intérieur de nos propres lieux de mémoires, bien sûr. Nous guidons les chercheurs à travers les dédales de nos propres ressources patrimoniales. Mais si nous voulons vraiment agir en professionnels, nous devrions pouvoir lever les yeux au-dessus des limites de notre propre lieu de mémoire afin de diriger les chercheurs vers d'autres lieux pertinents. Les chercheurs se préoccupent peu en général, du format des ressources qu'ils exploitent; c'est le contenu qui les intéresse. Ils consulteront autant les archives que les livres et les objets, si cela fait avancer leur recherche. Toute source d'information qui les amènera à des sources pertinentes sera consultée. S'ils sont en train de consulter un répertoire numérique décrivant un fonds d'archives et qu'ils apprennent que des livres ont été transférés à la Bibliothèque ou que des objets ont été transférés aux Collections, ils risquent de poursuivre leurs recherches dans ces lieux. S'ils voient par le biais d'Ariane,

que des archives en rapport avec un ou des livres qui les intéressent sont conservées à la Division des archives, ils iront probablement vérifier leur intérêt. La redondance de descriptions qui résultera d'une collaboration dans le traitement des ressources patrimoniales est ici, non un dédoublement de travail, mais une multiplication de points d'entrée en la matière, et cela est une qualité, un service rendu à la recherche. Les expositions profitent aussi en intérêt quand les types de ressources montrées sont variés. Une exposition actuelle sur Voltaire à la Bibliothèque de l'Université McGill montre non seulement des livres, mais aussi des manuscrits et des lettres de sa main. Aussi, les professeurs qui organisent des visites d'étudiants du CEGEP Garneau en techniques de la documentation demande qu'on leur parle et des archives et des livres rares, et l'exposition des ressources documentaires mixtes qui leur est préparée est toujours bien reçue. Enfin, la coopération dans la reproduction profite à tout le monde, y compris les documents. La Bibliothèque étant mieux équipée que la Division des archives pour faire des reproductions de documents de grande dimension ou de nombreuses pages, la Division des archives a fait faire des reproductions au Centre GéoStat d'affiches, de plans d'architecte, etc., et aux Projets numériques de la Bibliothèque des numérisations de cahiers manuscrits, entre autres. Cela fait un revenu pour la Bibliothèque, mais surtout, pour la Division des archives cela évite de devoir confier des documents uniques, et souvent fragiles, à des fournisseurs commerciaux et, surtout, externes. La coopération nous permet d'exploiter pleinement des expertises et des connaissances internes à l'Université qu'on ignore souvent.

Voilà seulement quelques possibilités et quelques exemples de collaboration qui me sont venus à l'esprit, mais bien d'autres émergeraient d'une collaboration plus poussée et qui enrichiraient l'offre des ressources patrimoniales universitaires à l'enseignement et à la recherche. Conservons, à des fins de traitement et de conservation les distinctions par type de document et des rattachements administratifs qui assurent leur réalisation professionnelle, mais collaborons autant que possible à l'acquisition, à la conservation et à la diffusion des ressources patrimoniales universitaires afin de faciliter et d'enrichir leur utilisation aux fins pour lesquelles nous les conservons si soigneusement.

James Lambert  
Archiviste  
Gestion des documents administratifs et archives historiques  
Université Laval